Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 081-218101400-20230524-1818_DGCMACCESS-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de LAVAUR ;

VU l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU son arrêté du 11 avril 2008 constituant une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

VU son arrêté du 12 septembre 2022 portant composition de ladite commission à la suite du renouvellement de plusieurs instances ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour sa composition, compte-tenu de l'évolution de certaines situations personnelles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Constituée, sous la présidence du Maire, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est composée des membres suivants :

- M. William RENAULT, Conseiller Municipal délégué à l'accessibilité (coordonnateur de ladite commission),
- M. Cyril BÉLINGAND,
- Mme Frédérique RÉMY,
- Mme Marylène ISSAULAN,
- Mme Marie-Josée BERNARD,
- Mme Claude ANCELET,
- Mme Nora LAOUAR.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Tarn et publié sur le site Internet de la Ville.

Fait à Lavaur, le 24 mai 2023.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 - Fax : 05.63.41.42.89
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr